



30 juin 2015

## Le CESE se félicite de la tenue du 3<sup>ème</sup> comité interministériel de la jeunesse du quinquennat et rappelle l'urgence d'adopter une véritable politique de jeunesse

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) se félicite de la tenue le 3 juillet prochain du Comité interministériel de la Jeunesse (CIJ) pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. La relance de ce comité avait fait suite à une recommandation de l'avis [Droits formels|droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes](#) (12/06/2012), premier avis auquel avait contribué le Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du CESE.

Le CESE, dont quatre sièges sont attribués aux organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, demeure la seule institution au sein de laquelle sont représentés les jeunes. Sous leur impulsion, depuis 4 ans, le CESE a été l'assemblée la plus impliquée sur les questions de jeunesse et tient à rappeler les préconisations qui lui paraissent indispensables, pour une véritable politique de jeunesse en France :

- **faire de la Garantie jeunes un droit**, afin de garantir à tout jeune ni en emploi, ni en formation et répondant aux critères, un accompagnement vers la vie active.
- **réduire le non recours aux droits** en mettant fin à l'empilement de dispositifs locaux et nationaux et de faciliter l'accès des jeunes au droit commun ;
- **mieux coordonner les politiques publiques en faveur des jeunes tant au niveau local que national**, notamment en rattachant le délégué interministériel à la jeunesse au Premier ministre, en désignant la région comme chef de file de la coordination des politiques de jeunesse au niveau d'un territoire et en créant un Conseil d'orientation des politiques de jeunesse au niveau national ;
- **assurer une meilleure participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques**, notamment par la présence de jeunes dans les conseils d'administration des Centres de formation des apprentis (CFA) et des missions locales, ainsi que dans les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) ;
- **mettre en œuvre la Garantie universelle des loyers**, remise en cause

récemment par le gouvernement, qui permettrait pourtant de faciliter l'accès au logement des jeunes les plus modestes.

**Le CESE rappelle l'urgence d'une véritable politique de jeunesse** qui apporte une réponse aux difficultés d'insertion et de protection sociale. « Le travail interministériel initié depuis trois ans a permis d'aborder les problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes dans leur globalité. Dans notre société qui fêtera les 70 ans du système de protection sociale, nous ne pouvons pas accepter que nombre d'entre nous traversent des périodes de précarité et qu'un million de jeunes ne soient ni emploi et ni en formation. Notre pays reste avec le Luxembourg le seul à ne pas avoir un revenu minimum à 18 ans, par exemple. » Antoine Dulin, membre du bureau du CESE au titre des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Retrouver les travaux du CESE sur les questions de jeunesse :

- [Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes](#) (25/03/2015)
- [Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins](#) (11/02/2015)
- [L'apport économique des politiques de diversité à la performance de l'entreprise: le cas des jeunes diplômés d'origine étrangère](#) (23/09/2014)
- [Le logement autonome des jeunes](#) (23/01/2013)
- [L'emploi des jeunes](#) (27/09/2012)
- [Droits formels|droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes](#) (12/06/2012)
- [La mobilité des jeunes](#) (09/11/2011)

#### **Contacts Presse**

**Victor BOURY** 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 [victor.boury@clai2.com](mailto:victor.boury@clai2.com)  
**Emilie HUMANN** 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 [emilie.humann@clai2.com](mailto:emilie.humann@clai2.com)